

Procedure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2008/2318(INI)	Procédure terminée
Un an après Lisbonne: le partenariat Afrique-UE en action		
Sujet		
6.10.05 Maintien de la paix, missions humanitaires, gestion des crises		
6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
6.20 Politique commerciale commune en général		
6.30 Coopération au développement		
6.30.02 Assistance et coopération financière et technique		
6.40.07 Relations avec les pays d'Afrique		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	DEVE Développement	PPE-DE MARTENS Maria	05/11/2008
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission Développement	Commissaire MICHEL Louis	

Evénements clés			
17/10/2008	Publication du document de base non-législatif	COM(2008)0617	Résumé
18/12/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/02/2009	Vote en commission		Résumé
19/02/2009	Dépôt du rapport de la commission	A6-0079/2009	
23/03/2009	Débat en plénière		
24/03/2009	Résultat du vote au parlement		
24/03/2009	Décision du Parlement	T6-0151/2009	Résumé
24/03/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2008/2318(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	DEVE/6/70315

Portail de documentation					
Document de base non législatif		COM(2008)0617	17/10/2008	EC	Résumé
Document annexé à la procédure		SEC(2008)2603	17/10/2008	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE418.179	15/01/2009	EP	
Amendements déposés en commission		PE418.440	04/02/2009	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0079/2009	19/02/2009	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0151/2009	24/03/2009	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2009)3245	08/10/2009	EC	

Un an après Lisbonne: le partenariat Afrique-UE en action

Le présent document de travail de la Commission propose une vision indicative et concrète, de ce qui a été mis en œuvre à court et à moyen terme dans le cadre du Partenariat stratégique UE-Afrique. Le document identifie en particulier les activités actuelles et à venir sur la manière dont l'Union, et en particulier la Commission, entend contribuer à la mise en œuvre des 8 partenariats thématiques du Plan d'action UE-Afrique.

Parallèlement, le document rappelle que la mise en œuvre réussie du Partenariat passe nécessairement par une responsabilité partagée de l'Union et des pays africains. Côté européen, le succès dépendra également du partage équilibré des responsabilités et du travail ainsi que de la cohérence des actions mises en œuvre entre les États membres et la Commission.

Le document de travail détaille également des actions prioritaires à mettre en œuvre entre autres, dans les domaines suivants : paix et sécurité, gouvernance démocratique et droits de l'homme, commerce et intégration régionale, énergie et changement climatique, migrations, mobilité et emploi, sciences et société de l'information, espace, ainsi que dimension de genre.

La Commission indique qu'elle intensifiera ses activités bilatérales dans le domaine de l'appui à la capacité institutionnelle et la coopération administrative avec les pays concernés.

Une mise à jour du présent document de travail sera proposée en 2009.

Un an après Lisbonne: le partenariat Afrique-UE en action

OBJECTIF : établir un bilan du « Partenariat Afrique-UE en action » après un an de mise en œuvre.

CONTENU : lors de leur second sommet de Lisbonne de décembre 2007, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE et des pays africains ont adopté une stratégie commune Afrique-UE. Cette stratégie, qui constitue une rupture fondamentale avec le passé et offre un cadre global pour les relations Afrique-UE, a été complétée par un Plan d'action pour la période 2008-2010 qui traduit en termes concrets les politiques énoncées dans la stratégie commune. Articulé autour de 8 partenariats sectoriels, le plan d'action constitue le principal outil de mise en œuvre de la coopération Afrique-UE jusqu'au prochain sommet, qui se tiendra en Afrique en 2010.

L'objet de la présente communication est 1) évaluer les progrès réalisés durant la première année de mise en œuvre du plan d'action ; 2) exposer les principaux défis à venir et établir ainsi une base de discussion entre les parties prenantes ; 3) contribuer au rapport conjoint sur l'état d'avancement en vue de la réunion de la tróika ministérielle de novembre 2008.

La communication donne un aperçu des premiers progrès réalisés concernant les objectifs politiques généraux de la stratégie commune et la mise en œuvre des 8 partenariats. Elle conclut par une série de recommandations pour avancer plus vite et mieux dans la mise en œuvre de la stratégie.

Principales évolutions acquises dans les 8 partenariats : les principaux progrès enregistrés dans les 8 partenariats peuvent se résumer

comme suit :

- 1) partenariat pour la paix et la sécurité : en 2008, les débats politiques et techniques ont porté sur les grandes crises politiques qu'a connues l'Afrique (Kenya, Zimbabwe, soutien à la paix en Somalie, Darfour, mission militaire PESD de l'UE au Tchad, ?). Des efforts particuliers ont également été envisagés pour améliorer le soutien financier et technique à l'Union africaine et une aide spécifique a été octroyée à la préparation de la deuxième facilité de soutien de la paix pour l'Afrique avec une enveloppe de 300 Mios EUR pour la période 2008-2010 ;
- 2) partenariat pour la gouvernance démocratique et les droits de l'homme : le but de ce partenariat est de développer une conception commune de la gouvernance démocratique et de promouvoir et de consolider un programme partagé en matière de droits de l'homme. Au cours de l'année écoulée, les principaux débats se sont concentrés sur la gouvernance locale. Des efforts conjoints sur le rôle et le pluralisme des médias ont également été envisagés ;
- 3) partenariat pour le commerce et l'intégration régionale : le principal objectif de ce partenariat est de soutenir l'intégration socio-économique et politique de l'Afrique, d'accélérer la création de marchés plus vastes et intégrés au niveau régional et d'améliorer et de soutenir les infrastructures et les services africains. Dans ce domaine, des efforts ont été faits en matière de normalisation (sanitaire et phytosanitaire) ainsi qu'en matière d'infrastructures (avec le partenariat Afrique-UE pour les infrastructures) ;
- 4) partenariat sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) : 4 actions prioritaires ont été définies dans ce domaine (1) garantir les fondements financiers et stratégiques permettant de réaliser les OMD; 2) accélérer la réalisation des OMD relatifs à la sécurité alimentaire; 3) accélérer la réalisation des OMD relatifs à la santé; 4) accélérer la réalisation des OMD relatifs à l'éducation). En juin 2008, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE ont adopté un plan d'action relatif aux OMD. Celui-ci propose un soutien sectoriel accru de l'UE et fournit des exemples d'actions de l'UE à mener dans le cadre de ses engagements existants pour l'APD ;
- 5) partenariat pour l'énergie : l'objet de ce partenariat est de renforcer le dialogue Afrique-UE sur l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique, améliorer l'accès aux services énergétiques, augmenter les investissements dans les infrastructures et promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. En septembre 2008, un accord a été trouvé entre la Commission européenne et la Commission de l'UA sur les principales priorités et l'architecture de gouvernance pour la mise en œuvre de ce partenariat. Les priorités visent essentiellement à moderniser les infrastructures énergétiques des pays africains ;
- 6) partenariat sur le changement climatique : ce partenariat inclut deux actions interdépendantes: 1) l'élaboration d'un programme commun sur les politiques et la coopération en matière de changement climatique, 2) la lutte contre la dégradation des sols et l'aridité croissante. La 1^{ère} action prioritaire porte sur les pays africains visés par l'Alliance mondiale contre le changement climatique ; la 2^{ème} porte sur la lutte contre la dégradation des sols en Afrique (initiative «Muraille verte pour le Sahara»), toutes deux en discussion ;
- 7) partenariat sur les migrations, la mobilité et l'emploi : ce partenariat entend faire progresser la politique bilatérale en matière de flux migratoires. Le dialogue euro-africain de haut niveau sur la route migratoire ouest-africaine progresse et une conférence ministérielle sur les migrations et le développement est prévue à Paris en novembre 2008. La Commission soutiendra également la mise sur pied d'un réseau d'observatoires des migrations en Afrique subsaharienne ;
- 8) partenariat pour la science, la société de l'information et l'espace : ce partenariat contribuera à réduire la fracture numérique et scientifique, à renforcer les capacités africaines dans les domaines des sciences, des TIC, de la technologie spatiale et ses applications. Dans ce secteur, la Commission de l'UA a proposé 19 projets-phares pour mettre en œuvre ce partenariat. Sur ces 19 projets, 6 sont jugés urgents et prêts à être mis en œuvre rapidement.

Perspectives : en vue d'améliorer l'efficacité globale des travaux, la Commission propose parallèlement une série de recommandations privilégiant les problèmes devant être traités rapidement :

- § les membres des équipes de mise en œuvre des deux parties sont appelés à renforcer leur engagement politique dans le processus par des contributions concrètes, incluant les ressources humaines et financières et le savoir-faire technique de chaque côté (Bruxelles et Addis-Abeba) ;
- § les équipes de mise en œuvre de l'UE devraient parachever l'inventaire exhaustif des initiatives de coopération et des ressources disponibles et développer une feuille de route pour la mise en œuvre. Du côté africain, il conviendrait d'encourager l'appropriation de la stratégie commune et une participation volontariste à la mise en œuvre des actions envisagées ;
- § avant novembre 2008, des consultations devraient avoir lieu avec des acteurs non institutionnels importants, notamment la société civile, le monde académique et le secteur privé, afin de leur donner la possibilité de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de la stratégie commune ;
- § les parties devraient poursuivre les efforts visant à «traiter l'Afrique comme une seule entité» et à adapter progressivement les politiques concernées et les cadres juridiques et financiers aux besoins et objectifs du partenariat ;
- § la coordination devrait être améliorée pour refléter le fait que la stratégie commune est une priorité s'étendant à tous les ministères et à tous les départements, tant sur le plan politique que financier ;
- § les acteurs européens et africains devraient intégrer les principes, les objectifs et les priorités de la stratégie commune dans la programmation de la coopération financière et technique ainsi que dans leur dialogue politique et lors des réunions avec des tiers ;
- § les acteurs européens et africains devraient renforcer les contacts, la coordination et la coopération au sein des Nations unies et d'autres instances internationales ;
- § l'UE devrait réaffirmer ses engagements politiques et financiers en faveur de l'Afrique : il est notamment nécessaire que l'UE alloue à l'Afrique la moitié des APD supplémentaires promises pour 2010 et 2015 ;
- § les instances africaines doivent faire preuve d'esprit d'initiative et du sens des responsabilités pour réaliser leurs

- engagements et allouer les contributions promises à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action ;
- § un dialogue structuré avec le Parlement européen et le Parlement panafricain doit être organisé ;
- § une place plus importante devrait être accordée à la communication en tant qu'élément général commun à intégrer dans les 8 partenariats.

Un an après Lisbonne: le partenariat Afrique-UE en action

La commission du développement a adopté un rapport d'initiative de Mme Maria MARTENS (PPE-DE, NL) en réponse à la Communication de la Commission intitulée « Un an après Lisbonne: le partenariat Afrique-UE en action ».

Mise en place d'une infrastructure UE-Afrique : les députés se félicitent du fait qu'un an après l'adoption de la stratégie commune, les éléments principaux de l'architecture institutionnelle nécessaire à sa mise en œuvre sont enfin en place et ont commencé à fonctionner. Ils regrettent néanmoins qu'à la fin de la première année de mise en œuvre, certains partenariats soient toujours au stade de la définition des méthodes de travail et qu'ils n'aient pas encore défini de résultats à atteindre, de calendriers à respecter ni d'allocations budgétaires. Les Commissions de l'UE et de l'Union africaine (UA) et les États membres de l'UE et de l'UA sont invités à achever en priorité cette architecture institutionnelle en développant les éléments liés à la dimension parlementaire, à la société civile et aux autorités locales qui devraient activer et maintenir le processus en lui donnant transparence, appropriation et légitimité démocratique.

Rôle des parlements : les députés réitèrent leur demande aux Commissions de l'UE et de l'UA de prendre des mesures actives pour associer les parlements européen et panafricain à la mise en œuvre de la stratégie commune, à son suivi et à la fourniture d'orientations politiques. Ils proposent que les présidents du Parlement panafricain et du Parlement européen assistent automatiquement aux sommets UE-Afrique et y présentent les conclusions des parlements relatives à la mise en œuvre du plan d'action et les suggestions portant sur les orientations futures de la stratégie commune. Les députés se félicitent du fait que la Commission européenne a établi un programme de soutien dans le 9^{ème} Fonds européen de développement (FED) d'un montant de 55 millions EUR pour le renforcement des capacités des institutions de l'UA. Ils insistent pour qu'une partie de ce budget soit mise à la disposition du renforcement des capacités administratives et opérationnelles du Parlement panafricain.

Société civile et acteurs non étatiques : alors que le plan d'action indique que chacun des partenariats Afrique-UE est ouvert à un large éventail d'actions, les députés regrettent que l'accent soit placé à un degré trop élevé sur les actions étatiques. La Commission européenne est invitée à élaborer des instruments appropriés de renforcement des capacités des organisations de la société civile africaine.

Partenariats : le rapport fait observer que la stratégie commune devrait également aborder des questions qui, même si elles relèvent du point de vue formel d'une autre architecture institutionnelle, ont une influence profonde sur l'avenir de l'Afrique et modèlent la relation entre les deux continents, telles que les accords de partenariat économique (APE) et la relation entre les groupements régionaux APE et d'autres groupements régionaux en Afrique, la seconde révision de l'accord de Cotonou, la stratégie euro-méditerranéenne, le partenariat stratégique UE-Afrique du Sud, ainsi que la relation de l'Afrique avec de nouveaux acteurs mondiaux tels que la Chine et le Brésil.

Paix et sécurité : les députés demandent qu'une priorité adéquate soit accordée à la mise en œuvre de l'architecture de paix et de sécurité africaine. Ils soulignent à nouveau que le FED n'est pas une source adéquate de financement pour réapprovisionner à l'avenir la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Les dépenses du FED devraient respecter les critères établis par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en ce qui concerne l'aide publique au développement. Le rapport demande une nouvelle fois qu'une solution définitive soit trouvée à la question du financement de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique.

Gouvernance et droits de l'homme : la commission parlementaire craint sérieusement que les « profils de gouvernance » développés par la Commission pour chaque pays ACP, destinés à orienter la programmation de l'aide au développement liée aux 2,7 milliards de fonds supplémentaires du 10^{ème} FED, aient été élaborés en l'absence de toute approche participative. Elle constate que l'éligibilité des pays bénéficiaires à des fonds additionnels a été déterminée selon un ensemble de critères dont un seul est directement lié aux OMD. La Commission européenne est invitée à consulter et à informer le Parlement européen et le Conseil afin de veiller à ce que ces fonds soient alloués à des initiatives de promotion de bonne gouvernance, en vue de soutenir le programme de l'UA dans ce domaine et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). Les députés demandent que le dialogue instauré dans le cadre du partenariat en matière de gouvernance et de droits de l'homme se penche sur la question de l'impunité pour les violations des droits de l'homme.

Commerce, développement économique et intégration régionale : les parlementaires insistent pour que les APE définitifs signés avec les États africains soient avant tout des instruments de développement qui respectent les différentes capacités des divers bénéficiaires et leurs niveaux de développement. Ils insistent aussi pour que la Commission européenne et les États membres respectent leur engagement de fournir au moins 2 milliards EUR par an d'aide au commerce d'ici à 2010, la plus grande partie de cette aide devant être consacrée à l'Afrique. Ces fonds devraient être des ressources supplémentaires et non un simple redéploiement du financement fourni par le FED.

Questions clés en matière de développement : en ce qui concerne le partenariat relatif aux OMD, le rapport maintient que même si l'aide est plus importante et de meilleure qualité, il sera difficile d'atteindre ces objectifs. Les députés invitent donc les États membres de l'UE à honorer leurs engagements, notamment en ce qui concerne le volume de l'aide, la cohérence des politiques, l'appropriation, la transparence et le partage des tâches entre donateurs. Ils encouragent les pays africains à faire de la santé de base et de l'éducation primaire l'une des premières priorités de leurs stratégies de réduction de la pauvreté et demandent que le partenariat encourage un développement en ce sens. Ils invitent également les États membres de l'UA et de l'UE à accorder une plus grande importance à la sécurité alimentaire et à la souveraineté alimentaire en Afrique ainsi qu'à soutenir les actions visant à accroître la productivité et la compétitivité de l'agriculture africaine.

Autres aspects de la stratégie : le rapport soutient que de nouveaux fonds sont nécessaires si l'on veut éviter que les États africains ne soient obligés de payer un prix disproportionné pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Les députés exigent qu'une solution équitable et praticable soit trouvée à la « fuite des cerveaux » et invitent la Commission à utiliser le partenariat UE-Afrique pour aider les pays africains à recourir aux flexibilités prévues dans la déclaration de Doha sur les ADPIC et la santé publique, en vue de faciliter l'accès à des médicaments essentiels en Afrique.

Les institutions européennes sont enfin invitées à élaborer un instrument financier spécifique pour mettre en œuvre la stratégie commune, de façon à centraliser toutes les sources existantes de financement, de manière claire, prévisible et programmable.

Un an après Lisbonne: le partenariat Afrique-UE en action

Le Parlement européen a adopté par 588 voix pour, 38 voix contre et 13 abstentions, une résolution faisant suite à la Communication de la Commission intitulée «Un an après Lisbonne: le partenariat Afrique-UE en action».

Mise en place d'une infrastructure UE-Afrique : le Parlement se félicite du fait qu'un an après l'adoption de la stratégie commune, les éléments principaux de l'architecture institutionnelle nécessaire à sa mise en œuvre sont enfin en place et ont commencé à fonctionner. Ils regrettent néanmoins qu'à la fin de la première année de mise en œuvre, certains partenariats soient toujours au stade de la définition des méthodes de travail et qu'ils n'aient pas encore défini de résultats à atteindre, de calendriers à respecter ni d'allocations budgétaires.

Les Commissions de l'UE et de l'Union africaine (UA) et les États membres de l'UE et de l'UA sont invités à achever en priorité cette architecture institutionnelle en développant les éléments liés à la dimension parlementaire, à la société civile et aux autorités locales qui devraient activer et maintenir le processus en lui donnant transparence, appropriation et légitimité démocratique.

Rôle des parlements : les députés réitèrent leur demande aux Commissions de l'UE et de l'UA de prendre des mesures pour associer les parlements européen et panafricain à la mise en œuvre de la stratégie commune, à son suivi et à la fourniture d'orientations politiques. Ils proposent que les présidents du Parlement panafricain et du Parlement européen assistent automatiquement aux sommets UE-Afrique et y présentent les conclusions des parlements relatives à la mise en œuvre du plan d'action et les suggestions portant sur les orientations futures de la stratégie commune.

Les députés se félicitent du fait que la Commission européenne a établi un programme de soutien dans le 9^{ème} Fonds européen de développement (FED) d'un montant de 55 millions EUR pour le renforcement des capacités des institutions de l'UA. Ils insistent pour qu'une partie de ce budget soit mise à la disposition du renforcement des capacités administratives et opérationnelles du Parlement panafricain.

Société civile et acteurs non étatiques : alors que le plan d'action indique que chacun des partenariats Afrique-UE est ouvert à un large éventail d'actions, les députés regrettent que l'accent soit placé à un degré trop élevé sur les actions étatiques. La Commission européenne est invitée à élaborer des instruments appropriés de renforcement des capacités des organisations de la société civile africaine.

Partenariats : la résolution fait observer que la stratégie commune devrait également aborder des questions qui ont une influence profonde sur l'avenir de l'Afrique et modèlent la relation entre les deux continents, telles que les accords de partenariat économique (APE) et la relation entre les groupements régionaux APE et d'autres groupements régionaux en Afrique, la seconde révision de l'accord de Cotonou, la stratégie euro-méditerranéenne, le partenariat stratégique UE-Afrique du Sud, ainsi que la relation de l'Afrique avec de nouveaux acteurs mondiaux tels que la Chine et le Brésil.

Paix et sécurité : le Parlement demande qu'une priorité soit accordée à la mise en œuvre de l'architecture de paix et de sécurité africaine. Ils soulignent à nouveau que le FED n'est pas une source adéquate de financement pour réapprovisionner à l'avenir la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Les dépenses du FED devraient respecter les critères établis par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en ce qui concerne l'aide publique au développement. La résolution demande une nouvelle fois qu'une solution définitive soit trouvée à la question du financement de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique.

Gouvernance et droits de l'homme : le Parlement souligne l'importance de la démocratie durable et suggère d'améliorer la gouvernance des deux côtés: il s'agit non seulement d'une priorité en Afrique, mais également du côté européen, lequel doit améliorer la gouvernance et la responsabilisation vis-à-vis des engagements d'aide et d'une meilleure coordination entre les donateurs.

Les députés craignent que les « profils de gouvernance » développés par la Commission pour chaque pays ACP, destinés à orienter la programmation de l'aide au développement liée aux 2,7 milliards de fonds supplémentaires du 10^{ème} FED, aient été élaborés en l'absence de toute approche participative. Ils constatent que l'éligibilité des pays bénéficiaires à des fonds additionnels a été déterminée selon un ensemble de critères dont un seul est directement lié aux OMD. La Commission européenne est invitée à consulter et à informer le Parlement européen et le Conseil afin de veiller à ce que ces fonds soient alloués à des initiatives de promotion de bonne gouvernance, en vue de soutenir le programme de l'UA dans ce domaine et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP).

Les députés demandent que le dialogue instauré dans le cadre du partenariat en matière de gouvernance et de droits de l'homme se penche sur la question de l'impunité pour les violations des droits de l'homme.

Commerce, développement économique et intégration régionale : les parlementaires estiment que l'Union européenne devrait aider les États africains à veiller à ce que leur agriculture soit autosuffisante et à protéger les services essentiels et les industries nationales vulnérables. Ils insistent pour que les APE définitifs signés avec les États africains soient avant tout des instruments de développement qui respectent les différentes capacités des divers bénéficiaires et leurs niveaux de développement.

La Commission européenne et les États membres sont invités à respecter leur engagement de fournir au moins 2 milliards EUR par an d'aide au commerce d'ici à 2010, la plus grande partie de cette aide devant être consacrée à l'Afrique. Ces fonds devraient être des ressources supplémentaires et non un simple redéploiement du financement fourni par le FED.

Questions clés en matière de développement : en ce qui concerne le partenariat relatif aux OMD, le Parlement maintient que même si l'aide est plus importante et de meilleure qualité, il sera difficile d'atteindre ces objectifs. Les députés invitent donc les États membres de l'UE à honorer leurs engagements, notamment en ce qui concerne le volume de l'aide, la cohérence des politiques, l'appropriation, la transparence et le partage des tâches entre donateurs. Ils encouragent les pays africains à faire de la santé de base et de l'éducation primaire l'une des premières priorités de leurs stratégies de réduction de la pauvreté et demandent que le partenariat encourage un développement en ce sens. Ils invitent également les États membres de l'UA et de l'UE à accorder une plus grande importance à la sécurité alimentaire et à la souveraineté alimentaire en Afrique ainsi qu'à soutenir les actions visant à accroître la productivité et la compétitivité de l'agriculture africaine.

Autres aspects de la stratégie : la résolution soutient que de nouveaux fonds sont nécessaires si l'on veut éviter que les États africains ne soient obligés de payer un prix disproportionné pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Les députés exigent qu'une solution équitable et praticable soit trouvée à la « fuite des cerveaux » et invitent la Commission à utiliser le partenariat UE-Afrique pour aider les pays africains à recourir aux flexibilités prévues dans la déclaration de Doha sur les ADPIC et la santé publique, en vue de faciliter l'accès à des médicaments essentiels en Afrique.

Les institutions européennes sont enfin invitées à élaborer un instrument financier spécifique pour mettre en œuvre la stratégie commune, de façon à centraliser toutes les sources existantes de financement, de manière claire, prévisible et programmable.

